



**Pacte Mondial**  
Réseau France

NOTE D'EXPERTISE

# Paix économique et ODD 16

MAI 2024



**16** PAIX, JUSTICE  
ET INSTITUTIONS  
EFFICACES





# Paix économique et ODD 16

Rédaction **Hadrien Kleiman**

Suivi éditorial par Nils Pedersen, Olivier Gil ; édition graphique par Dina Kartit

## Introduction

**Depuis les années 2000, des menaces sécuritaires inédites ont émergées à une échelle globale, et ce dans des proportions particulièrement importantes.** L'avènement de nouveaux groupes terroristes transnationaux a considérablement perturbé l'équilibre régional au Sahel et au Moyen Orient, tout en frappant le monde occidental. Par la suite, l'ensemble de la planète a été confrontée à la réapparition de menaces sanitaires mondiales, avec la pandémie de Covid-19. Plus marquant encore, le retour de conflits interétatiques d'ampleur avec l'invasion Russe en Ukraine, mais aussi la Guerre du Haut Karabagh entre les armées régulières arméniennes et azerbaïdjanaises.

**Aujourd'hui, pas moins de 14 opérations de maintien de la paix sont actuellement déployées par les Nations Unies, dont 8 sur le seul continent africain.** Le monde est également confronté aux effets de plus en plus marqués du dérèglement climatique, risquant d'accentuer davantage ces risques d'émergence de conflits. Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés évalue notamment le nombre de déplacés liés au climat comme représentant plus de la moitié des déplacements dans le monde, souvent au sein même de leur propre pays. De manière assez logique, les pays les plus affectés par les conflits sont par ailleurs les plus en retard sur l'avancement des Objectifs de développement durable (ODD).

Au-delà des conflits armés, se pose aussi la question de la criminalité, alors qu'en 2021 près d'un demi-million de personnes dans le monde avaient été victimes d'homicides. De plus, la corruption reste un phénomène encore très répandu à l'échelle mondiale, et dont les effets impactent considérablement le développement des institutions.

Dans ce contexte de dégradation sécuritaire et institutionnel, le Secrétaire général des Nations Unies avait présenté en 2021 son rapport Notre programme commun, posant les bases d'un futur Pacte pour l'avenir, qui visera à engager l'ensemble des États membres dans un nouveau consensus mondial. Renforcer la collaboration entre les États Membres, le secteur privé et la société civile sera notamment un élément clé.

**L'ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces - est rarement associé au secteur privé, pourtant les entreprises sont directement concernées et impactées,** directement ou indirectement, par cette multiplication des crises sécuritaires, et par le manque d'institutions efficaces et pérennes dans de nombreux pays. Par ailleurs, comme sur l'ensemble des autres objectifs de l'Agenda 2030, elles ont un rôle important à jouer pour l'atteinte des différentes cibles de l'ODD 16. Cette note vise donc à fournir des éléments de contexte relatifs à l'ODD 16, ses différents liens avec le secteur privé, et notamment les possibilités d'actions. Dans un second temps, ce document mettra en avant le point de vue de la Chaire UNESCO pour une culture de paix économique.

# ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces, et son lien avec le secteur privé

## Etat des lieux de l'ODD 16 :

### Un objectif loin d'être atteint face à une hausse de la violence et une corruption immuable

#### Un objectif aux origines directement ancrées dans la création des Nations Unies

Le principe de maintenir une paix mondiale et durable est, logiquement, directement ancré dans les principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, née de la fin de la Seconde guerre mondiale et elle-même héritière d'une Société des Nations dont l'ambition était de prévenir l'écllosion d'un nouveau conflit d'ampleur après la Première guerre mondiale.

Ainsi, la toute première phrase du préambule de la Charte des Nations Unies évoque clairement le besoin fondamental de « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ». Ce devoir est ensuite évoqué dès l'Article 1 du Chapitre I de la Charte, et précisément de « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ».

Cet objectif de préserver la paix n'était pourtant pas directement mis en avant dans les 8 Objectifs du millénaire, ayant précédé les Objectifs de développement durable (ODD) de 2000 à 2015, dont l'approche était très centrée sur les enjeux de développement humain. Les ODD, au nombre de 17 proposent ainsi une approche beaucoup plus multidimensionnelle, et ce principe fondamental de maintien de la paix se retrouve, entre autres, dans l'Objectif 16 - Paix, justice et institutions efficaces.

Cependant, l'ODD 16 demeure aujourd'hui l'un des moins avancés. Le rapport 2023 du UNSDSN le catégorise comme étant l'un des 5 objectifs dont la mise en œuvre est la plus en retard, avec des défis majeurs restant à surmonter et des indicateurs qui stagnent. Si logiquement l'atteinte de l'objectif demeure moins pessimiste pour les pays de l'OCDE que pour le reste du monde, la situation est tout de même préoccupante. La Revue nationale volontaire de la France publiée en juillet 2023 présente l'ODD 16 comme étant de loin le moins avancé en France, et dont l'atteinte s'éloigne à un rythme modéré, étant par ailleurs proche du seuil marquant un éloignement à un rythme significatif<sup>1</sup>. Cet éloignement s'explique conditions défavorables pour l'atteinte des indicateurs liés à la confiance envers les institutions françaises, celle-ci étant en baisse depuis 2016, mais aussi aux violences physiques et sexuelles, qui sont en hausse depuis 2013.

#### Chiffres clés

Selon le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), en 2022, 56 pays étaient directement affectés par un degré plus ou moins élevé de conflit armé. 3 en situation de conflit armé « majeur », soit plus de 10 000 pertes humaines sur l'année 2022 (Ukraine, Nigeria et Myanmar)<sup>2</sup>, 17 en situation de conflits à haute intensité (au-dessus de 1000 morts), et enfin 36 affectés par des conflits armés à plus basse intensité (entre 25 et 1000). Si l'Ukraine est le seul exemple de conflit armé opposant deux armées régulières, les autres sont caractérisés par des affrontements avec des groupes armés non étatiques, des réseaux terroristes, des groupes rebelles ou bien des gangs criminels. Au total les estimations font état de plus de 147 000 morts directement liés aux conflits armés en 2022<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Agenda 2030. Revue nationale volontaire de la France - 2017-2022 [en ligne]. 2023 [11/03/2024]

<sup>2</sup> SIPRI précise que la guerre civile éthiopienne devrait également avoir dépassé ce seuil, mais qu'il n'existe pour le moment pas assez de données fiables pour le confirmer.

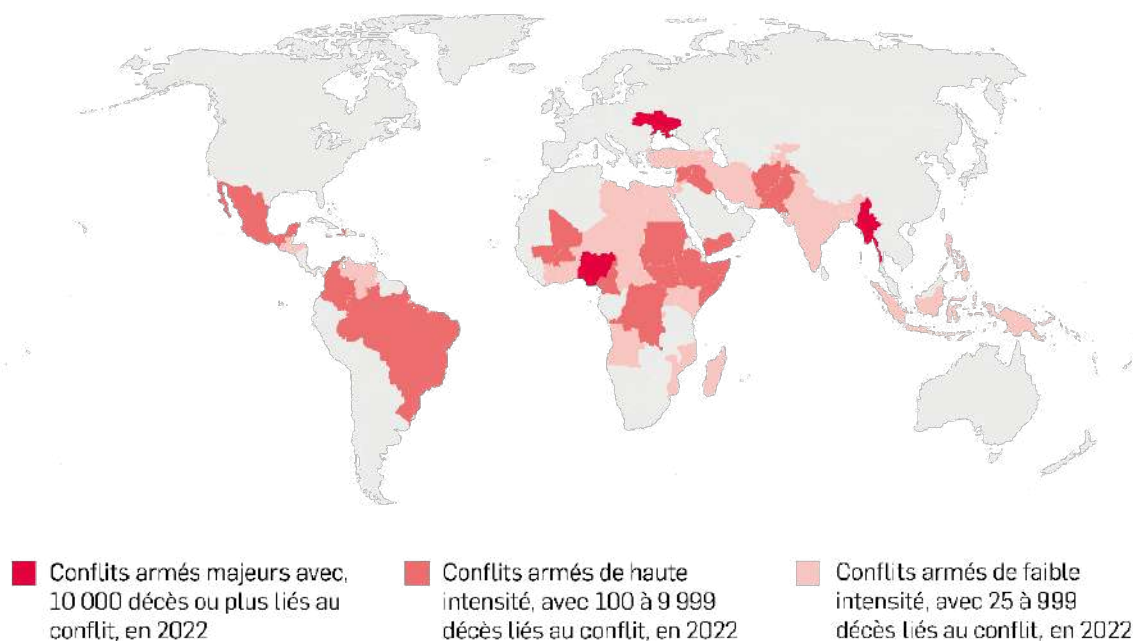
<sup>3</sup> SIPRI. Chapter 2 - Trends in armed conflicts, SIPRI Yearbook 2023 [en ligne]. 2023 [11/03/2024]

Face à cette résurgence des conflits armés dans le monde, se pose aussi **la question de l'importance de l'accès aux ressources naturelles et des effets du changement climatique dans cette hausse**. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP), sur les soixante dernières années, au moins 40% des conflits intraétatiques ont été liés aux ressources naturelles. Depuis 1990 au moins 18 conflits armés ont été liés à des ressources, soit en raison de leur valeur, comme le pétrole, les diamants ou l'or, ou au contraire en raison de la rareté de ressources essentielles comme l'eau ou les terres fertiles<sup>4</sup>.

**Les effets du changement climatique** sont déjà particulièrement marqués dans des régions déjà vulnérables, notamment la sécheresse qui entraîne davantage d'insécurité alimentaire et de compétition autour de ressources vitales. La multiplication des effets du réchauffement va inévitablement engendrer davantage de situations favorables à l'émergence de conflits armés ou de violences, alors même qu'environ 3,6 milliards de personnes vivent dans des régions à forte vulnérabilité<sup>5</sup>. Ces effets sont déjà visibles au Sahel depuis plusieurs années, où la vulnérabilité économique croissante engendrée entre autres par des pertes de production agricole de plus en plus conséquentes, ainsi que le manque de réponses institutionnelles efficaces auront contribué au développement progressif de groupes comme Boko Haram<sup>6</sup>.

Parmi les autres principaux chiffres liés à l'atteinte de l'objectif, les Nations Unies mettent en avant une croissance considérable du nombre de personnes déplacées de force dans le monde. Fin 2022, 108,4 millions de personnes avaient été déplacées, dont plus de la moitié au sein de leur propre pays, soit une hausse de 19 millions par rapport à la fin de 2021 et deux fois et demie de plus qu'il y a dix ans. L'année 2021 a également été marquée par un nombre record d'homicides volontaires sur ces dernières décennies, faisant plus de 458 000 victimes<sup>7</sup>. Enfin, la corruption reste également à un niveau très critique et ce partout dans le monde. L'indice de corruption de Transparency International (Corruption Perception Index) montre que la majorité des pays sont à des niveaux de corruptions élevés, la moyenne mondiale se situant seulement à 42/100. Par ailleurs, la majorité des pays semble régresser ou stagner, nous éloignant encore davantage de l'atteinte de la cible<sup>8</sup>.

## CONFLITS ARMÉS PAR NOMBRE DE DÉCÈS ESTIMÉS LIÉS AU CONFLIT, 2022



Note : Les frontières indiquées sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation de la part du SIPRI.

Source : SIPRI ; traduction Pacte mondial de l'ONU - Réseau France, le 29/02/2024

<sup>4</sup> UN Peacekeeping, Conflict and natural resources [en ligne]. [11/03/2024]

<sup>5</sup> UNFCCC, Conflict and climate [en ligne]. 2022 [11/03/2024]

<sup>6</sup> R. Crowley & H. Wilkinson, Boko Haram : une nouvelle menace en Afrique de l'Ouest [en ligne]. OCDE, 2013, p. 101-115 [11/03/2024]

<sup>7</sup> Nations Unies, Paix, justice et institutions efficaces [en ligne]. [11/03/2024]

<sup>8</sup> Transparency International, Corruption Perception Index 2023 [en ligne]. 2023 [11/03/2024]

## L'importance de l'ODD 16 pour les entreprises et le rôle du secteur privé

### Les lourds impacts des conflits armés, de la violence et de la corruption sur l'économie mondiale

Dans son rapport « The Economic Value of Peace 2021 », l'Institut pour la paix et l'économie évaluait l'impact économique des conflits armés et de la violence sur l'économie mondiale, direct et indirect, à 14 416,5 milliards de dollars, soit l'équivalent de 10,5% du PIB mondial. Si les dépenses militaires et autres dépenses de sécurité intérieure représentent logiquement une très forte part de ce total (10 687,6 milliards de dollars), les homicides représentent ensuite le 3<sup>e</sup> plus gros impact, avec un coût évalué à 1 061 milliards de dollars. Sans tenir compte des dépenses militaires, l'impact direct et indirect des conflits armés représentait un coût total de 506 milliards de dollars<sup>9</sup>.

Selon le rapport Business and Peace 2021 du même institut, non seulement les conflits et la violence ont un impact direct sur l'économie, mais brident, voire inversent, les effets positifs d'une situation de paix sur la performance macroéconomique des pays. Sur les 60 dernières années, les pays en paix ont connu une croissance du PIB par habitant 3 fois supérieure à celle des pays considérés comme ayant un niveau de paix faible. Cette tendance s'est même particulièrement accrue ces dernières années, puisque la croissance des pays en paix est désormais 7 fois supérieure à ceux dont le niveau de paix s'est détérioré. Cela s'explique par plusieurs facteurs, comme la baisse de productivité et de consommation liée au conflit, la baisse d'investissements générée par l'instabilité, et le coût associé à la reconstruction<sup>10</sup>.

Au-delà de l'impact sur les pays directement affectés, se pose aussi la question de l'impact économique indirect. Si la guerre en Ukraine a majoritairement soulevé le débat sur le retrait des entreprises françaises en Russie, le sujet des entreprises françaises établies en Ukraine a cependant été peu abordé. Pourtant, comme l'indique la Direction générale du Trésor, la France est le premier employeur international en Ukraine, avec 180 entreprises françaises implantées, pour près de 25 000 emplois<sup>11</sup>. Si des données fiables sur l'économie ukrainienne peinent à être mesurées en raison du prolongement du conflit, la Banque mondiale estimait quelques mois après le début de l'invasion une baisse du PIB ukrainien de l'ordre de 45%<sup>12</sup>, avec donc des conséquences directement dévastatrices pour les entreprises implantées dans le pays. A cela s'ajoutent bien entendu les conséquences sur les prix de l'énergie et l'importation de denrées alimentaires.

Le constat est similaire pour ce qui est de la corruption. Le FMI estime notamment que le coût global de la corruption et de la perte d'efficacité directement engendrée par celle-ci représente près de 4 500 milliards de dollars, soit environ 5% du PIB mondial<sup>13</sup>. Le rapport précise que la corruption engendre dans certaines régions des fortes conséquences sur les dépenses publiques, notamment en Afrique sub-saharienne où la perte se chiffre à près d'un tiers des capacités de dépenses publiques.

<sup>9</sup> La méthodologie du rapport prend en compte dans ce calcul les pertes de PIB, les déplacements de personnes, le coût direct des pertes humaines, les coûts de reconstruction et le terrorisme.

<sup>10</sup> Institute for Economics & Peace, Business & Peace Report 2021 [en ligne]. 2021 [11/03/2024]

<sup>11</sup> Direction générale du Trésor, Relations économiques entre la France et l'Ukraine (2023) [en ligne]. 2024 [11/03/2024]

<sup>12</sup> La Banque mondiale, L'invasion russe va faire reculer l'économie ukrainienne de 45 % cette année [en ligne]. 2022 [11/03/2024]

<sup>13</sup> International Monetary Fund, Costing Corruption and Efficiency Losses from Weak PFM Systems [en ligne]. 2023 [11/03/2024]

## Quelles actions à mener pour le secteur privé ?

Comme détaillé précédemment, les entreprises ont tout à gagner d'une société plus pacifique, avec des institutions efficaces et durables. Si celles-ci ont peut-être moins de leviers d'action sur l'ODD 16 que d'autres acteurs comme les gouvernements, de nombreuses actions leur permettant d'agir directement sur les différentes cibles de l'ODD 16 peuvent être mises en place<sup>14</sup>.

### ■ Des actions contre la corruption et les violations de droits humains grâce à la chaîne de valeur

Au-delà de mener une politique anti-corruption propre à l'entreprise, les pratiques anti-corruption peuvent s'étendre à l'ensemble des fournisseurs au long de la chaîne de valeur. Cela implique par exemple la mise en place d'outils de suivi, d'alerte et de transparence, mais aussi la formation et la sensibilisation des collaborateurs et des fournisseurs. Les mêmes principes s'appliquent également à la lutte contre les violations de droits humains et notamment le travail des enfants. L'entreprise peut ainsi agir directement sur la cible 16.2 « Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants », et 16.5 « Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ».

### ■ Contribution au renforcement des institutions et de l'État de droit

Les entreprises peuvent contribuer à renforcer les capacités du secteur public dans les pays où elles sont implantées, en apportant par exemple des solutions technologiques, d'information, d'analyse de données, et en soutenant le développement de l'État de droit. Ces actions permettent notamment de faire avancer les cibles 16.3 « Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité » et 16.6 « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ».

### ■ Ne pas contribuer au financement direct ou indirect des conflits armés

Une autre manière pour les entreprises d'agir directement sur l'ODD 16 est de s'abstenir d'utiliser des ressources dont l'exploitation finance ou est à la source de conflits armés. L'exemple le plus cité est bien entendu les diamants, parfois nommés « diamants de sang », mais cela s'applique également à d'autres minerais essentiels à la production de nombreux équipements comme le coltan, dont l'exploitation massive a des conséquences particulièrement meurtrières dans la région des Grands Lacs en Afrique. Les entreprises peuvent ainsi jouer un rôle en faveur de la cible 16.1 « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ».

Comme cela a été rappelé à plusieurs reprises ces dernières années, seule un très faible part de la finance climatique mondiale circule dans les pays les plus vulnérables aux changements climatiques et aux conflits. La réforme de l'architecture financière internationale est aujourd'hui une des priorités du Secrétaire général des Nations Unies Antonio Guterres, alors que le besoin de financement est estimé à 500 milliards de dollars par an pour les pays en développement afin de mettre en œuvre l'Agenda 2030. En contribuant à ce financement, le secteur privé a donc inévitablement un rôle clé à jouer. Par ailleurs, agir sur plusieurs autres ODD permet de maximiser les effets positifs sur l'ODD 16. Par exemple, en mettant en place des actions en faveur de l'ODD 1, 2, 6, 8, 9, 19, 13 ou 17, les entreprises peuvent contribuer à l'atteinte de l'ODD 16.

<sup>14</sup> UN Global Compact, Blueprint for business leadership on the SDGs [en ligne]. [11/03/2024]

# Pour une culture de Paix économique

par Dominique Steiler

*Titulaire de la Chaire UNESCO pour une culture de paix économique*

**« Un monde plus chaud sera aussi un monde plus violent ! Les questions environnementales ou plus largement de RSE sont fondamentales. Mais, elles se doivent d'intégrer la question de la paix sans quoi les conséquences environnementales et écologiques qu'elles déplorent, se transformeront en conflits et autres violences peut-être bien avant même que les dégâts sur la planète ne soient catastrophiques. Une économie pérenne et responsable doit accepter de quitter sa position hégémonique sur le vivant et reprendre sa place au service des biens communs et contribuer ainsi à la paix. » - Dominique Steiler**

La société actuelle a intégré dans ses représentations du monde la question de la guerre économique comme une dimension quasi naturelle qui n'est absolument plus remise en cause. Pourtant, les crises qui se succèdent nous montrent combien l'économie dans ses dérives et excès peut être la source de multiples formes de violence sur les personnes, les collectifs, la société, la nature ou les nations. Il est frappant de constater que le champ académique de l'économie a très peu intégré la réflexion sur la paix, sauf dans deux cas précis - l'économie de la guerre ou comment faire des affaires en temps de guerre et l'économie de la paix ou comment faire des affaires après les conflits dans le temps de reconstruction.

Par ailleurs, trop souvent l'économie est abordée de facto et sans questionnement aucun comme un moyen d'atteindre la paix plutôt que comme une source potentielle de conflit. Pourtant, les pratiques de guerre économique imprègnent nos réalités et nos imaginaires, entravant ainsi notre capacité à envisager un avenir économique différent. Ne serait-il pas temps de questionner les illusions de la toute-puissante déesse économique, et d'explorer plutôt la possibilité de concevoir, chemin faisant, une économie profane dont l'objet serait de contribuer à la paix par une contribution au bien commun et par là, soutenir l'ODD 16 Paix, Justice et Institutions efficaces ?

Si les crises à répétition que nous traversons – économiques, sociales, environnementales, climatiques ou internationales – sont dues à ce que nous appelons les « hypers » – financiarisation, consommation, exploitation, compétition et globalisation – alors poser la question de la paix économique est un incontournable et renouveler la façon dont nous éduquons nos managers et futurs leaders est une urgence sur le court terme (éducation dans les entreprises tout au long de la vie), le moyen terme (dans l'enseignement supérieur) et sur le long terme (dans l'enseignement secondaire, voire primaire).

## Mais qu'est-ce que la paix économique ?

Avant d'en donner une définition, il convient de poser en quelques phrases le socle de son développement. Pour penser ce concept « en action », il nous faut proposer un nouveau paradigme qui intègre trois dimensions clés : la conception anthropologique de l'humanité et de son rapport au vivant, la définition de l'économie dans le vaste champ de l'économie politique et enfin, l'intégration de la paix dans le champ de cette économie et du monde des affaires.

Qu'est-ce que la vie et qu'est-ce qu'être humain ? Si la vie est centrée sur les objets, si elle est vue comme se manifestant principalement à travers des structures matérielles organisées – êtres vivants, organisations ou produits, reconnaissables par la complexité de leur structure interne et par leur activité autonome, alors nous manquons un point essentiel. Si « être humain » est avant tout être un homo œconomicus n'agissant que pour son intérêt bien compris, nous manquons toujours cet élément essentiel, car nous sommes aussi homo sapiens, ludens ou faber.

<sup>15</sup> H.Arendt, Qu'est-ce que la politique, Seuil, Paris, 2014

<sup>16</sup> P.Descola, Une écologie des relations, CNRS édition, Paris 2019.

<sup>17</sup> A.Marshall, Principes d'économie politique, 1890

<sup>18</sup> D.Steiler, Osons la paix économique : de la pleine conscience au souci du bien commun, De Boeck Supérieur, 2017

Cet élément est très bien décrit par des auteurs comme Hannah Arendt ou encore Philippe Descola, pour faire référence à des champs différents : il est la relation, le lien et l'interconnexion perpétuelle avec l'ensemble de notre écosystème. Nous sommes avant tout des êtres en relation, interconnectés et notre puissance provient d'ailleurs de cette capacité de relation aux autres humains, mais tout autant aux non-humains et à l'ensemble du vivant. C'est là le premier socle ; pour imaginer une autre économie, il nous faut porter notre attention à son but premier prendre soin et faire vivre ces liens et non pas s'isoler en cumulant les richesses.

Quelle définition pour l'économie ? Il existe de très nombreuses définitions de l'économie. Nous choisissons d'appuyer notre propos sur celle d'Alfred Marshall : « L'Économie politique ou l'Économique est une étude de l'humanité dans l'activité ordinaire de la vie. Elle étudie ce qui, dans l'individu ou l'action sociale, est relié à la recherche et à l'utilisation des moyens matériels nécessités par le bien-être. » Le rôle de l'économie s'inscrit clairement dans cette démarche de construire un monde proche du réel qui aborde certes la richesse et les ressources, mais également l'étude du besoin des humains en vue de leur bien-être.

Enfin, quelle approche de la paix va nous intéresser ici ? Non pas une paix vue comme un but à atteindre. Il ne s'agit pas de viser un rêve, mais de bâtir notre réalité. Encore moins une paix qui ne serait qu'une absence de guerre ou un espace entre deux guerres comme la croyance populaire l'a fortement intégré, que l'on appelle paix négative. Non, il s'agit de voir la paix comme une essence à préserver et à développer en empêchant les scories de venir la détruire et en permettant à chacun.e, du mieux possible de savoir faire face à l'adversité pour vivre en paix. Selon l'Institut de l'Économie et de la Paix, la paix positive se définit ainsi comme l'ensemble de ce qui promeut le bien en créant par les attitudes, structures et institutions les conditions du bien-être de tous.

Forte de ce socle, la paix économique, qui est une approche préventive de la paix et de la gestion des conflits qui s'inscrit dans le cadre de la paix positive, peut se définir de deux manières.

« *La paix économique serait une orientation pour laquelle une entreprise, un manager, un collaborateur, en préservant les grandes valeurs humaines et avec harmonie, créent de la richesse au profit du bien commun et de l'épanouissement de l'ensemble des parties prenantes, dont ils font partie, dans le cadre plus vaste de leur responsabilité écologique, sociale et humaine.* » Par la négative, « *La paix économique est une orientation pour laquelle une entreprise crée de la valeur sans détruire ses concurrents, manipuler ses clients, exploiter ses fournisseurs, exercer une quelconque violence vis-à-vis de ses collaborateurs et ignorer ses responsabilités sociétales et écologiques, autrement dit, sans nuire à ses parties prenantes.* »

Si l'on considère maintenant plus directement l'entreprise, il nous faut démarrer par un repositionnement de son but. Dans le cadre de la paix économique, le but de l'entreprise est de s'inscrire dans la cité, de renforcer le tissu social et de contribuer au bien commun par les biens, les services et les richesses qu'elle crée. Le profit est présent dans cette approche, mais plus comme la contrainte nécessaire au développement d'un tissu économique et à la pérennité d'une entreprise.

Dans l'entreprise, la paix économique se décline par l'ensemble des actions qui vont contribuer à cette pérennité et à la paix sociale (fig. 1).

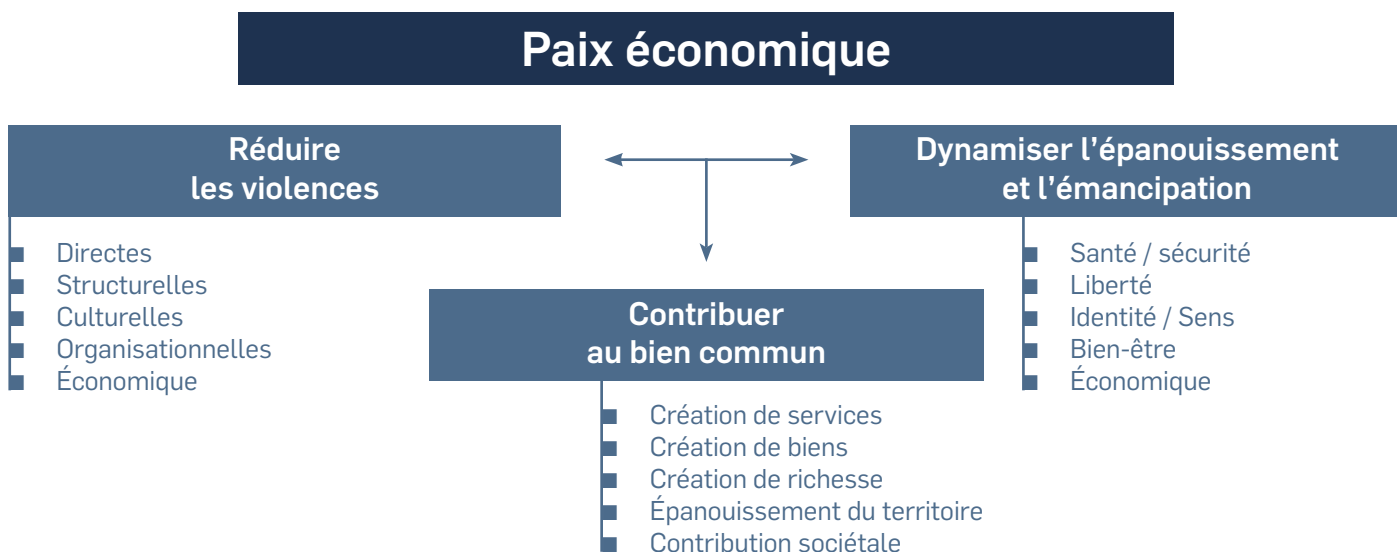


Figure 1. Les différentes facettes de la paix économique

Les démarches opérationnelles dans l'entreprise peuvent prendre des formes très variées dont nous allons donner quelques exemples. Les effets de ces actions concrètes permettent à l'entreprise de répondre à ses impératifs de performance en devenant un acteur majeur du développement social dans le cadre d'une responsabilité environnementale et écosystémique plus large (fig. 2)

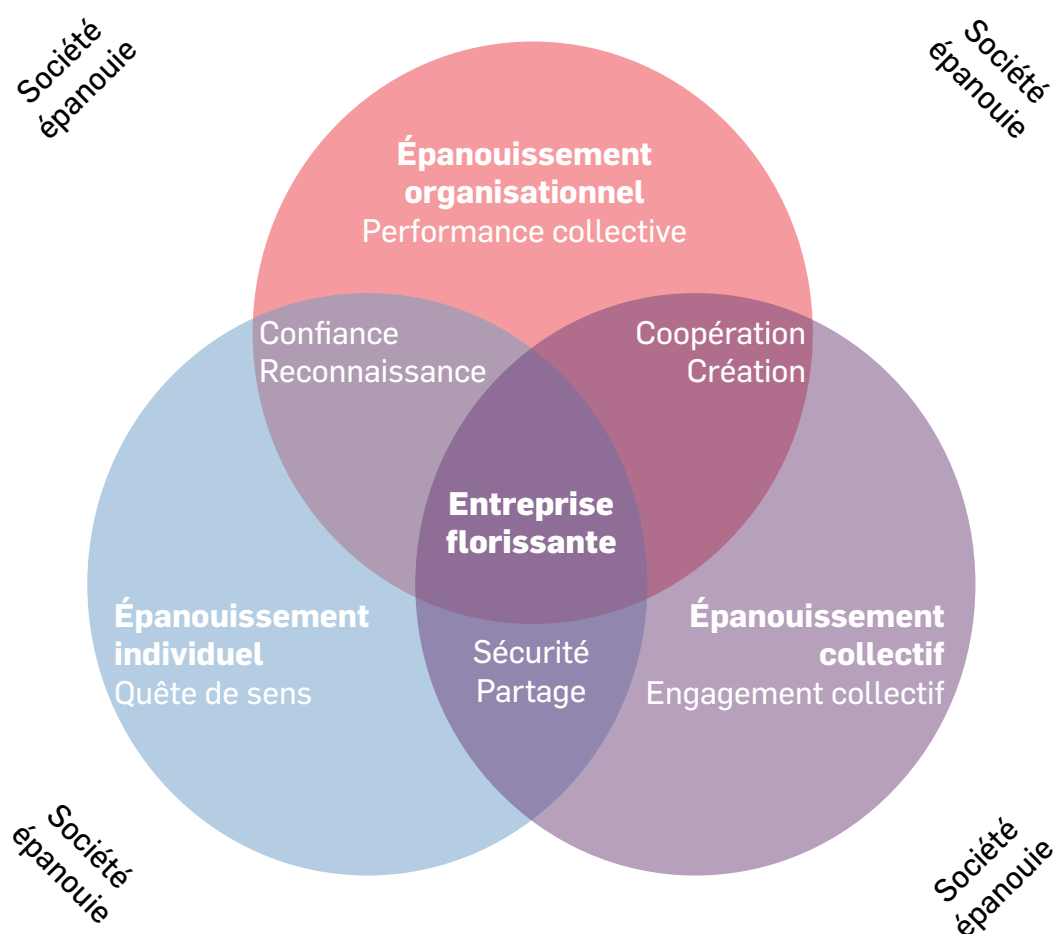


Figure 2. Les effets des actions vers la paix économique

## Les relations aux ODD de l'ONU

Si l'on se base sur la figure 1, il est aisé de comprendre que la difficulté n'est pas de trouver des actions ou des transformations concrètes à mener dans l'entreprise pour contribuer à la paix économique ; action sur la santé, l'intelligence collective, la qualité des relations et la gestion des conflits, les modèles d'affaires, les modèles financiers, les processus, les relations à l'ensemble des parties prenantes ou encore les cultures organisationnelles pacifiées plus qu'agressives.

L'enjeu majeur est celui du changement de paradigme présenté ci-dessus : la conception de ce qu'est faire société, faire entreprise et contribuer au bien commun vient bouleverser le regard. Elle s'inscrit cependant dans une suite logique de tous les travaux et engagements de l'ONU. En effet, si l'on considère les 17 ODD, la paix économique a un impact direct sur a minima 11 d'entre elles. La figure 3 présente ces aspects.



Une culture de paix économique pose en priorité la question d'une économie soutenable, qui serait plus une économie de société au service des personnes, qu'une économie de marché. Les projets visent à transformer le regard sur les effets de l'économie sur la pauvreté.



La détérioration de la santé au travail, physique et psychique est un enjeu majeur des décennies à venir. Ce thème est central dans la paix économique pour la réduction des violences.



La culture de paix économique doit jouer un rôle majeur dans la transformation de l'éducation et de l'enseignement vers les futurs managers et leaders des organisations.



Le monde du travail est l'un des espaces dans lequel les inégalités de genres sont fortes, par l'accès à l'emploi, les salaires, la question des plafonds de verre, des métiers excluants.



La culture de paix économique pose comme prémices l'importance d'une économie régénérative au service du bien commun et dans le respect de la vie et de la dignité humaine. Les projets sur l'éthique des affaires sont ici fondamentaux.



L'hyper-financiarisation de l'économie a conduit dans de nombreux pays à une dégradation de l'outil industriel. Le projet d'une culture de paix économique questionne les modèles financiers et redonne un sens au travail, y compris dans les structures locales.



La paix économique renforce la question des lieux et des espaces d'échanges afin que le dialogue inter-culturel – entre nations, secteurs d'activité, métiers, niveaux hiérarchiques, etc. – tisse d'autres échanges et propose d'autres moyens d'agir.



La paix économique se pose en contrepoint de la question de la guerre économique dont l'une des conséquences, mais aussi des causes, est une consommation irraisonnée qui met en danger la survie des personnes, mais aussi des sociétés et de la nature.



L'épanouissement des parties prenantes jusqu'à la nature est inclus dans la définition même de la paix économique.



Les guerres sont pour la plupart sous-tendues par des questions économiques, soit pour des raisons d'appropriation des ressources ou de révolte contre ces agissements. Au niveau macro-économique la paix économique pose la question des impacts écosystémiques de l'économie.



La paix économique considère avant toute autre priorité la question des liens et des relations comme enjeu majeur de notre vie sur terre. Les partenariats locaux, régionaux ou nationaux permettent de concevoir la création de « Territoire de paix économique ».

## À propos du Pacte mondial des Nations Unies

Initiative spéciale du Secrétaire général des Nations Unies, le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises du monde entier pour qu'elles alignent leurs opérations et leurs stratégies sur Dix principes universels dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Lancé en 2000, le Pacte mondial des Nations Unies a pour mission de guider et de soutenir la communauté mondiale du secteur privé dans la promotion des objectifs et des valeurs des Nations Unies grâce à des pratiques d'entreprise responsables. Bénéficiant du soutien des 193 États membres de l'ONU, le Pacte mondial des Nations Unies est l'acteur de référence pour l'action et le leadership au sein d'un mouvement mondial croissant en faveur de la durabilité des entreprises, via un respect de plus en plus clair des Dix principes.

Le Pacte mondial des Nations Unies est renforcé par la résolution "Vers des partenariats mondiaux", amenée à être renouvelée tous les deux ans par l'Assemblée générale des Nations Unies.

[www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)

## À propos du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France

Relais local officiel du Pacte mondial des Nations Unies, le réseau français a pour mission d'accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'appropriation des 17 ODD par le monde économique français. Il rassemble plus de 1 900 entreprises et 100 organisations à but non lucratif autour d'enjeux liés à la responsabilité sociétale et environnementale et au développement durable. Au quotidien, le réseau s'attache à être un lieu d'échanges sur l'ensemble des questions de RSE et à associer les principes du Pacte mondial à la stratégie, aux ambitions, à la culture, à la raison d'être et aux activités quotidiennes de l'ensemble de ses adhérents, quelle que soit leur taille ou leur maturité.

Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France est une association de loi 1901 qui agit dans le cadre des Quality Standards (QS) et du mémorandum d'entente (Memorandum of Understanding, MoU) avec le Pacte mondial des Nations Unies.

[www.pactemondial.org](http://www.pactemondial.org)



**Pacte Mondial**  
Réseau France